

et la roture sortirent et rentrèrent l'une dans l'autre (1).

Hugues Jossard, bachelier ès-lois, apparaît, pour la première fois, en 1382, sur le testament de Jean Le Viste, docteur ès-lois, comme témoin de la vérification de cet instrument (2). Citoyen de Lyon, il figure au rôle des tailles communales avec une cote bien au-dessus de la moyenne (3).

Maitre Hugues Jossard « baquelairo » est l'un des témoins du syndicat ou acte de l'élection du corps consulaire en 1393 (4). Ce personnage appartenait donc à la bourgeoisie lyonnaise et au corps respectable et très-influant des légistes.

Antérieurement à l'année 1393, il possédait la lieutenance du petit scel de Montpellier, et exerçait les fonctions de lieutenant du bailli de Mâcon, sénéchal et capitaine de Lyon, c'est-à-dire qu'il remplaçait ce grand officier de la couronne et présidait en son lieu le siège royal (5). La ville payait les honoraires de cette fonction purement judiciaire :

(1) Voy. (A. Steyert) *Armorial de Lyonnais*, Lyon, Aug. Brun, 1860. in-4 (introduction). — V. de Valous : *Les origines des familles consulaires de Lyon*, 1863, in-8 (introd.).

(2) Arch. départem. : *Testamenta*, tom. XVIII, f° 149. Il demeurait entre la porte de Bourgneuf et la « teste qui rit. »

(3) Arch. munic. Comptabilité de Jacq. de Gez, CC. série non cotée.

(4) Arch. municip. BB. 367. — Le grade universitaire de bachelier ès-lois ne doit pas être confondu avec la qualité de bachelier, second degré de la caste nobiliaire ; ce dernier titre tenait le milieu entre le bannieret et le simple gentilhomme, écuyer ou damoiseau.

(5) On trouve dans la comptabilité de Jacq. de Gez, receveur de la ville, un mandat, daté du 9 juin 1389, pour payer à « honneste homme « et discret maistre Hugues Jossard, lieutenant de mons. le Bailli de « Mascon. » la somme de douze francs d'or. (Arch. municip. CC, série non cotée). — Voir Ménestrier : *Preuves de l'Hist. consul.*, pag. 4.